



## D2 Cartographier les “lieux de mémoire de l’esclavage” (1/2)

### Ressources & Modalités

Si certains lieux ne sont pas répertoriés, comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir pour les préserver ? Néanmoins, nous ne pouvons pas non plus engager des fouilles archéologiques sur l’ensemble du territoire. Agir pour répertorier les lieux de mémoire de l’histoire de la Réunion doit être à la portée de tous, ainsi nous souhaitons proposer une interface permettant le lien entre les citoyens et les services publics compétents pour contribuer à la valorisation de lieux mémoriels de La Réunion.

Prenons l’exemple de Paris. Il existe dans la capitale, depuis 1918 une carte répertoriant les lieux de mémoire réalisés par les institutions publiques, privées et religieuses. Cette carte peut être complétée de manière participative par tout citoyen en signalant sa découverte à la direction des affaires culturelles.

Par ailleurs, l’archéologie de l’esclavage à la Réunion est très jeune (10 ans), depuis la préfecture de La Réunion dispose d’un service de l’archéologie, au sein de la Direction des affaires culturelles – océan Indien (DAC-OI). De nouveaux sites d’intérêts sont découverts comme le potentiel site de Villèle mais on constate très peu de communication relative au travail archéologique et aux résultats obtenus.

Ainsi, nous souhaitons qu’il existe à La Réunion un outil participatif pour cartographier l’ensemble des sites esclaves officiellement connus et ceux qui ne le sont pas encore. Cette carte permettra aux réunionnais de se réapproprier une partie de leur histoire et de participer activement à la rédaction de celle-ci. Ainsi tout citoyen pourra signaler un lieu qui lui semble potentiellement important pour la reconnaissance de nouveaux sites mémoriels. Cet outil servira également de base de données pertinente pour le service archéologique pour identifier de nouveaux sites potentiels.

Il n’existe rien de semblable comme carte, on peut retrouver :

Des cartes du commerce triangulaire, des ports négriers de France. Exemple de la ville de Bordeaux : <https://www.memoire-esclavage-bordeaux.fr/>

Une carte des associations militantes pour les mémoires de l’esclavage : <https://www.mmoe.llc.ed.ac.uk/fr/carte>

Mais aucune carte n’existe ou n’a existé faisant état de ces “lieux de mémoire de l’esclavage”. Nous pouvons définir un lieu de mémoire de l’esclavage comme étant : un village d’esclave, un lieu de culte, une tombe, une prison, un lieu de marronage, un mémorial, une œuvre commémorative, etc.

### Organisations



Wemap



DRAC Réunion



Parc National Réunion

### Autres:

Région Réunion

### Faisabilité & Budget

Nous avons contacté la société Wemap, entreprise permettant la création de carte interactive et/ou contributive afin décrire le fonctionnement d’une application / site web.

Créer une carte contributive permet à chacun de participer activement au recensement de sites d’intérêts liés au patrimoine de la Réunion. Sur le long terme, le but est de recenser le maximum de sites d’intérêts potentiellement historiques, afin de les reconnaître mais aussi de faciliter le travail archéologique, en lien avec le service de l’archéologie de la préfecture de La Réunion, au sein de la Direction des affaires culturelles – océan Indien (DAC-OI)

Fonctionnement de la carte contributive :

Contribution et modération : Chaque individu peut proposer une nouvelle localisation avec des informations précises sur la pertinence du lieu. Une modération est néanmoins nécessaire pour éviter les doublons et propositions non pertinentes. Ces données sont ensuite disponibles sous la forme d’un Google Sheet (Excel) qui permet au modérateur de sélectionner et de confirmer la proposition afin qu’elle soit disponible sur la carte.

Présentation des sites et accessibilités : Chaque site de la carte contributive a la possibilité d’être décrite avec des photos et un texte descriptif (l’accessibilité peut être mentionné par cet intermédiaire), il est possible également d’afficher en superposition des sentiers de randonnées (dans le cas de sites d’intérêts accessible seulement de cette façon) sous réserve d’avoir la base de données disponible à cet effet.



## D2 Cartographier les “lieux de mémoire de l’esclavage” (2/2)

### Ressources & Modalités

-

### Organisations

### Autres:

-

### Faisabilité & Budget

La mise en place et les coûts varient comme suit :

Cas n°1 : L’instance adaptée (échelle départementale, régionale ou PNR) développe une carte interactive et contributive :

L’accompagnement à la mise en place de l’outil coûte 500 €/ HT

La licence Wemap coûte 500 €/HT par mois

Heures de travail affiliée à la modération

Cas n°2 : l’instance adaptée développe un partenariat avec le parc national de la Réunion pour créer la carte interactive et contributive. Il s’agit ici de créer une nouvelle carte, différente de celle existante (le jour de la nuit) qui n’est pas contributive, à partir des outils que possède déjà le parc national de la Réunion.

Le Parc national de la Réunion détient déjà la licence Wemap, le coût induit est donc nul

Heures de travail relatives à la modération de la carte

Valoriser les sites mémoriels d’esclaves comme point d’intérêt touristique, à l’instar de L’office du tourisme de Guadeloupe qui communique par rapport au cimetière d’esclave de Capesterre Belle-Eau (<https://fr.guadeloupe-tourisme.com/586/cimetiere-des-esclaves-capesterre-belleeau/>)